

**LA CULTURE ET
L'ART AU COLLÈGE**



RÈGLEMENT DES PARCOURS EN COLLÈGES 2025-2026

- **PARCOURS LA CULTURE ET L'ART AU
COLLÈGE (CAC),
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**
- **PARCOURS AGORA,
ÉDUCATION AUX MÉDIAS
ET À L'INFORMATION,
POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**

*Des parcours soutenus par le département de la Seine-Saint-Denis
en lien avec les services de l'Éducation nationale*

SOMMAIRE

Édito du Président.....	3
Présentation des parcours en collèges CAC et AGORA.....	5
Thématiques dont vous pouvez vous saisir.....	6
Ressources utiles pour candidater à l'appel à projets des parcours en collèges CAC et AGORA.....	8
Contacts pour les parcours en collèges CAC et AGORA	8
Pour aller plus loin.....	9
Calendrier de l'appel à projets des parcours en collèges CAC et AGORA.....	11
La dotation par collège pour les parcours CAC et AGORA.....	12
Le jumelage avec un collège pour les parcours CAC et AGORA.....	12
Instruction des parcours en collèges CAC et AGORA.....	13
Modalités générales des parcours en collèges CAC et AGORA.....	14
Notation des parcours en collèges CAC et AGORA.....	19

**ÉDITO DE STÉPHANE TROUSSEL,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Cette année encore, le département de la Seine-Saint-Denis fait le choix fort et volontariste de faire bénéficier les 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis de parcours d'éducation artistique et culturelle (Culture et Art au Collège) et d'éducation aux médias et à l'information (AGORA). Ces parcours contribuent à l'émancipation des collégien·nes et à leur ouverture sur le monde en les rendant acteurs et actrices des projets, aux côtés de leurs enseignant·e·s et d'intervenant·es extérieur·es professionnels·les venus du monde artistique et culturel, scientifique et ou des médias, avec l'appui d'un réseau départemental de partenaires. Ils permettent également de contribuer, au volet culturel et citoyen des projets d'établissements, mais aussi à l'identité, la singularité et l'attractivité des collèges du territoire.

Avec Dominique Dellac, Vice-présidente chargée du Patrimoine culturel, de la Mémoire, du Tourisme et de l'Éducation artistique et culturelle et Élodie Girardet, Conseillère départementale déléguée au Projet éducatif départemental, nous sommes fier·e·s que ces parcours rencontrent chaque année l'adhésion des équipes éducatives et des acteur·rices du monde de l'art, de la culture, de la science et des médias, qui s'engagent à nos côtés. Cet engagement, dont nous tenons à les remercier toutes et tous, est essentiel pour les ambitions éducatives que nous partageons collectivement, en partenariat fort avec les services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Ces parcours s'inscrivent dans une démarche d'adaptation continue pour tenir compte des évolutions du monde et de nos sociétés. Cette année, nous poursuivons encore l'invitation faite aux collèges et aux partenaires d'inscrire leurs projets au sein de quatre thématiques afin que les équipes pédagogiques et culturelles puissent s'inscrire dans des axes transversaux, dans une dynamique collective, pour celles et ceux qui le souhaitent. Ainsi, il est proposé que les parcours puissent continuer à aborder les enjeux fortement liés à notre territoire :

- l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques et le partage des cultures hip-hop ;
- l'enjeu du dialogue entre les cultures de notre « territoire-monde » qui est d'ailleurs au cœur de la *Biennale Multitude* que le Département porte à l'été 2025 ;
- la contribution à un avenir soutenable et souhaitable dans un contexte de crise climatique et écologique ;
- les enjeux d'engagements d'hier et d'aujourd'hui, avec une attention particulière, en cette année 2025, sur les sujets de résistance et de laïcité puisque nous célébrons à la fois les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, et les 120 ans de la loi de 1905.

Pour accompagner au mieux les équipes pédagogiques et les partenaires engagés dans ces parcours, le Département poursuivra et renforcera sur l'année scolaire 2025-2026 une animation de réseau à vos côtés, et proposera un kit de ressources et de contacts permettant de vous outiller à toutes les étapes, dès le lancement des projets.

Nous espérons que vous pourrez trouver avec cet appel à projets des outils précieux pour les actions que vous conduirez en 2025-2026 dans les collèges publics du territoire, et tenons à vous assurer de l'engagement du Département pour leur réussite.

Stéphane Troussel

PRÉSENTATION DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE : UN PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Département défend une vision ambitieuse de l'éducation artistique et culturelle qui articule étroitement rencontre avec les artistes ou chercheur·euses, fréquentation des œuvres, pratique artistique ou culturelle, et acquisition de connaissances.

Le plan « La culture et l'Art au Collège » (CAC) vient notamment décliner l'ambition du Projet éducatif départemental et s'inscrit dans une démarche plus globale de mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Tous les champs de la création artistique contemporaine et de la culture scientifique et technique sont concernés. Chaque parcours est articulé autour de la mise en partage d'un travail de création ou de recherche propre à un·e artiste ou à un·e scientifique.

Le plan départemental « La Culture et l'Art au Collège » repose sur un partenariat fort entre le Département, les services de l'Éducation nationale (DSDEN et Rectorat) et de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), ainsi que d'importants échanges avec les partenaires du programme (artistes, structures artistiques, scientifiques et culturelles, équipes pédagogiques, directions de collèges...).

AGORA : UN PROGRAMME D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET A L'INFORMATION POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

En 2020, le Département a renforcé son engagement en matière d'éducation aux médias et à l'information en initiant le programme AGORA. Ce dernier, qui s'inscrit pleinement au sein du projet éducatif départemental, s'adresse à l'ensemble des collégien·e·s de Seine-Saint-Denis et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteur·rices de leur parcours de jeunes citoyen·ne·s.

Le programme AGORA repose sur un partenariat fort entre le Département, les services de l'Éducation nationale (DSDEN et Rectorat), le CLEMI, ainsi que d'importants échanges avec les partenaires du programme (journalistes, associations d'éducation populaire, d'éducation artistique et culturelle, médias, équipes pédagogiques, directions de collèges...).

Les parcours « AGORA » constituent une des 4 modalités d'action du programme AGORA.

Le périmètre des parcours CAC et AGORA DONT PEUVENT SE SAISIR LES COLLÈGES ET LES PARTENAIRES DE L'EAC ET DE L'EMI

Les équipes collèges / partenaires ont toute liberté pour définir les sujets qu'ils souhaitent explorer dans le cadre des parcours CAC et AGORA. Si elles le souhaitent, elles peuvent également s'inspirer ou s'inscrire dans l'une des 4 thématiques proposées par le Département identifiées au regard des enjeux qui traversent notre territoire et notre société et qui sont autant de priorités pour notre Département. Chaque porteur·se de projet pourra choisir librement de s'inscrire ou non dans l'une ou l'autre de ces thématiques, qui n'ont pas vocation à réduire la diversité des propositions portées par les partenaires par ailleurs, mais doivent permettre de colorer une partie des 300 parcours conduits chaque année (sans qu'un quota ne soit déterminé en amont).

Les thématiques poursuivies pour l'année scolaire 2025-2026 sont les suivantes :

- *Thématique 1 : Héritage olympique et cultures hip hop*

Il s'agit avec cette thématique d'inviter artistes, chercheurs·euse·s et journalistes à imaginer des parcours, en résonance avec l'héritage des JOP 2024 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, et les cultures hip hop dont la Seine-Saint-Denis a été l'un des berceaux. A cet effet, les parcours pourront :

- continuer à explorer le dialogue entre art et sport ;
- interroger les thématiques des corps, du mouvement et de la performance ;
- aborder les enjeux d'inclusion, notamment en matière de handicap (égalité et lutte contre les discriminations...)
- questionner les évolutions urbaines du territoire suite à l'accueil des JOP ;
- contribuer à la constitution d'une mémoire et de récits locaux autour de l'événement ;
- valoriser, partager et découvrir les esthétiques et cultures du hip-hop, notamment dans le cadre du plan hip-hop du Département.

- *Thématique 2 : Dialogue interculturel et francophonie*

Dans un territoire riche d'une exceptionnelle diversité culturelle, artistes, chercheur·ses et journalistes sont invité·es à explorer et favoriser le dialogue interculturel, en donnant à voir et à partager les pratiques artistiques et culturelles, mais aussi les langues et les patrimoines d'habitant·es aux parcours et mémoires multiples. Les parcours pourront prendre appui sur la mise en œuvre des droits culturels définis par l'UNESCO, pour une approche qui vise au partage et au respect de toutes les cultures. La place de la langue française comme vecteur de ce dialogue interculturel, à l'échelle locale comme internationale, et sa capacité à se nourrir de ce dialogue pour se réinventer, pourront notamment être explorées.

L'année scolaire 2025 / 2026 pourrait permettre de faire un focus particulier sur le Brésil et la Méditerranée, notamment dans le cadre des « Saisons » portées par l'Institut français :

- France-Brésil en 2025 (second semestre consacré au volet français au Brésil)
- Méditerranée en 2026

- Thématique 3 : Arts, culture, sciences et médias au cœur d'un monde en mutations :

La crise climatique et écologique vient bouleverser nos organisations économiques, sociales et politiques. Elle invite à dessiner de nouveaux imaginaires collectifs, et oblige à inventer des solutions pour construire un monde durable. Les démarches artistiques, scientifiques et médiatiques peuvent et doivent être mobilisées pour construire des parcours qui permettent d'outiller les collégiens et d'être des acteurs éclairés et engagés des transitions en cours.

- Thématique 4 : Engagements et résistance(s) d'hier et d'aujourd'hui au regard des arts, de la culture, des sciences et médias :

La transmission de l'engagement en faveur des libertés et de l'égalité des droits pour toutes et tous est au cœur de cet axe afin de donner à voir la façon dont ces luttes et ces principes s'incarnent aujourd'hui comme hier, et se perpétuent dans nos sociétés contemporaines.

L'année 2025 permettra particulièrement de transmettre ces luttes et ces principes s'inscrivant dans le pacte républicain à travers deux périodes de l'Histoire, car elle marquera :

- les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale permettant de mettre un terme à l'occupation et à la barbarie nazie ;
- les 120 ans de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, texte fondateur de la laïcité en France.

Si vous souhaitez vous engager dans l'une ou l'autre de ces thématiques et échanger à ce sujet, les services du Département se tiennent à votre disposition pour vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter : cac@seinesaintdenis.fr / agora@seinesaintdenis.fr

RESSOURCES UTILES POUR CANDIDATER À L'APPEL À PROJETS DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources disponibles dans l'espace « Documents utiles pour les parcours CAC et AGORA » sur la plateforme.

→ **Pour les parcours CAC et AGORA**

- Prévisualisation du formulaire de candidature
- La lettre d'engagement
- Le visa du ou de la principal.e
- La liste des collèges publics de la Seine-Saint-Denis (avec indication des grands collèges et des collèges inscrits dans le plan départemental Attractivité)

Et plus spécifiquement :

→ **Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC), éducation artistique et culturelle**

- Guide des parcours CAC

→ **Pour les parcours AGORA, éducation aux médias et à l'information**

- Guide des parcours AGORA
- Charte AGORA (à faire signer par toute personne intervenant dans le cadre d'un parcours AGORA)
- Brochure Éducation aux médias et à l'information réalisée par le CLEMI

CONTACTS

Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

Service Culture, Art et Territoire - Bureau du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

→ **Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC), éducation artistique et culturelle**

Sandrine David : cac@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 83 37

→ **Pour les parcours AGORA, éducation aux médias et à l'information**

Marion Clerc : agora@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 79 58

POUR ALLER PLUS LOIN

→ Le Pass Culture, un outil pour enrichir un projet CAC ou AGORA

Le pass Culture est né de la volonté de l'État de mettre à disposition des jeunes un nouveau levier d'accès à la culture qui vise à renforcer et à diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

La part collective du pass Culture permet aux établissements scolaires de faire vivre à leurs élèves, de la sixième à la terminale, des expériences en groupe avec les acteurs·rices culturel·les à l'occasion de sorties et de rencontres collectives. Cette offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant·e sur une plateforme dédiée (montant de 25 euros par élève et par an).

Afin de contribuer au rayonnement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) mais aussi de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et ainsi d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'élèves, le Département de la Seine-Saint-Denis, aux côtés des services de l'éducation nationale, invite les partenaires culturels à s'inscrire au pass Culture pro.

Le recours au pass Culture, s'il est concerté entre le partenaire et le collège dès la coconstruction du parcours, pourra permettre de faire rayonner plus largement un parcours CAC ou AGORA au sein de l'établissement scolaire. Si la recherche d'une complémentarité et d'un renforcement réciproque entre les moyens du pass Culture et les parcours CAC et Agora reste à construire, quelques exemples allant en ce sens peuvent être évoqués :

- des élèves d'autres classes pourront être intégré·e·s à la dynamique du projet mené dans le cadre d'un parcours CAC ou AGORA (sorties, ateliers...) en s'appuyant sur le levier que représente le pass Culture ;
- des interventions ou sorties complémentaires pourront être prises en charge dans le cadre d'un parcours CAC ou Agora en s'appuyant sur le levier que représente le pass Culture.

Coordonnées des référents pour l'Education nationale :

-Pour la DSDEN

Mission EAC - dossier suivi par Thomas Fracapani

thomas.fracapani@ac-creteil.fr / 01 49 93 74 10

Mission Mémoire et Citoyenneté – dossier suivi par Thibault Leroy

ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

-Pour le Rectorat :

Référents Adage et Pass culture : Valentin Grimeaud et Cédric Govaere

valentin.grimeaud@ac-creteil.fr / cedric.govaere@ac-creteil.fr

→ L'Espace Numérique de Travail (ENT) pour communiquer et valoriser vos projets webcollège.fr

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est déployé dans les 130 collèges du département. Il s'agit d'un portail où les élèves, les enseignant·e·s, l'administration et les parents interagissent : partage d'informations et de documents (texte, photos, vidéos, sons, etc.), travail collaboratif, visioconférence, agendas, messagerie et forum...

Cet outil constitue une ressource très utile dans le cadre des parcours CAC et AGORA pour mettre en partage et valoriser les projets menés en classe.

Nous vous invitons à solliciter le ou la chef·fe d'établissement pour avoir accès au portail du collège dans lequel vous intervenez.

→ Applications et mise en conformité avec le RGPD

La responsabilité de publication reviendra au chef d'établissement ou à un adulte membre de l'équipe pédagogique par délégation. Le choix des supports de production et de diffusion sera mené en concertation avec les enseignant·es et la direction du collège. Il veillera au respect de la protection des données personnelles et des droits d'auteur. En cas de projet validé en commission, la structure porteuse s'engage à respecter ces modalités de publication.

Pour les productions, il est bon de savoir que des applications sont mises gratuitement à la disposition des enseignant·es et établissements scolaires pour l'hébergement des supports audios et vidéos, en conformité avec le RGPD* :

- **Peertube** (vidéo)
<https://projet.apps.education.fr/applications/peertube>
- **Pod** (vidéo et productions sonores)
<https://projet.apps.education.fr/applications/pod>

L'académie de Créteil souscrit au service de la société française Saooti qui développe la **plateforme de webradio Radioeducation.org**.

Les serveurs sont en France, les données sont gérées par l'académie.

Cet outil est **connu sous le nom de la « wiki radio » de l'académie de Créteil**.

La plateforme permet, outre l'hébergement, la diffusion en direct, des duplex, et la diffusion de musiques sous droits d'auteurs (ce qui n'est pas possible, sauf à s'en acquitter, avec Pod ou Peertube).

Chaque établissement de l'Académie peut disposer d'un compte et en demander la création directement en écrivant au Clemi académique ou en le contactant via la plateforme.

En savoir plus : <https://clemi.ac-creteil.fr/spip.php?article877>

La prise en main est simple et les formateurs du Clemi l'accompagnent tout au long de l'année si besoin.

Pod comme la wiki radio permet d'exporter les fichiers hébergés et de les intégrer à n'importe quel site ou ENT.

Par ailleurs, pour faire le point sur les droits des élèves, le cadre réglementaire de la liberté d'expression et de publication en milieu scolaire, mais également l'obligation de dépôt pédagogique, voici une page dédiée sur le site du CLEMI :

<https://clemi.ac-creteil.fr/spip.php?article975>

* Pour en savoir plus sur le Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD), ses applications dans les établissements scolaires et télécharger des modèles d'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/de la voix : <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

- **Mardi 4 mars 2025**

Ouverture des candidatures en ligne sur la plateforme :

<https://micaco.seinesaintdenis.fr>

- **Lundi 12 mai 2025 à minuit**

Clôture du dépôt des documents administratifs en ligne

- **Mercredi 14 mai 2025 à minuit**

Clôture des candidatures en ligne

- **Juin 2025**

Examen des propositions de parcours et commission d'attribution

- **Semaine du 30 juin 2025**

Publication des résultats

- **Du lundi 1er septembre au lundi 13 octobre 2025 à minuit**

Dépôt des calendriers prévisionnels pour confirmation des parcours retenus

- **Octobre - Novembre 2025**

Vote des parcours en Commission Permanente du Conseil départemental
et attribution des subventions

LA DOTATION PAR COLLÈGE

Le Département permet à chaque collège d'obtenir jusqu'à **3 parcours CAC maximum**.

Les collèges qui déposeront **au moins un parcours AGORA** sur la plateforme via les structures partenaires pourront obtenir jusqu'à **4 parcours maximum**, sous réserve de validation des projets en commission. L'ensemble de ces parcours devra être validé par les directions des collèges qui pourront également les prioriser si elles le souhaitent.

Une attention particulière sera portée sur les collèges dont les effectifs réels sont égaux ou supérieurs à 700 élèves, ainsi que sur les collèges faisant l'objet d'évitement scolaire (cf. document téléchargeable en ligne sur la plateforme des parcours): dans ce cadre, la commission pourra exceptionnellement autoriser quelques collèges à dépasser le plafond de 3 ou 4 parcours, sous réserve de la qualité des parcours déposés et des moyens disponibles.

LE JUMELAGE AVEC UN COLLÈGE

Les structures construisant des parcours CAC ou Agora peuvent proposer à un collège, de mettre en œuvre les 3 parcours dédiés à l'établissement (ou 4 si au moins un parcours AGORA est proposé), pour opérer un jumelage entre ce dernier et la structure (association, compagnie, structure de création et de diffusion artistique, opérateur médiatique...). Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement et dans une approche globale, sous réserve bien entendu de l'accord de l'établissement.

Sous réserve de validation du jumelage en commission d'attribution, la subvention correspondrait à la somme de 3 ou 4 parcours et devra concerner 3 ou 4 classes minimum à l'échelle de l'établissement (rayonnement du projet auprès d'autres classes possible).

Si vous souhaitez vous engager dans cette voie, nous vous demandons de bien vouloir vous signaler auprès de nous en amont du dépôt des parcours, **avant le 11 avril 2025** :

→ **Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC), éducation artistique et culturelle**

Sandrine David : cac@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 83 37

→ **Pour les parcours AGORA, éducation aux médias et à l'information**

Marion Clerc : agora@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 79 58

INSTRUCTION DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

L'instruction des parcours CAC et AGORA déposés s'effectue en plusieurs étapes :

1. Pré-validation des parcours par la commission d'attribution sur la base de leur évaluation (cf. notation des parcours). La commission d'attribution est composée de représentant·e·s du Département, de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), du Rectorat et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Elle est présidée par le Département.

2. Deux cas de figures sont possibles :

Cas de figure 1	Cas de figure 2
Parcours non retenu. Vous en êtes informé·e via la liste des résultats publiée sur la plateforme.	Le contenu du parcours et son implantation dans le collège sont pré-validés.



La liste de ces parcours est diffusée sur la plateforme.

Du 1er septembre au 13 octobre 2025,
vous devrez nous communiquer, pour chaque parcours pré-validé, le calendrier prévisionnel.

Les parcours sont validés définitivement, par un vote en commission permanente départementale (généralement en septembre). Avant cette étape, les parcours sont simplement pré-validés techniquement.

MODALITÉS GÉNÉRALES DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF

L'appel à projets s'adresse aux artistes, journalistes, chercheur·euses ou professionnel·les reconnu·es sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle ou d'éducation aux médias et à l'information, qui doivent déposer leur demande via une personne morale (association, compagnie, structure culturelle et scientifique, opérateur médiatique, etc.).

Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement en ligne sur la plateforme : <https://micaco.seinesaintdenis.fr>

- **Les parcours sont gratuits pour les établissements scolaires, les collégien·e·s et leurs familles** (ateliers, interventions, billetterie, transports...).

Les parcours peuvent se dérouler dans l'ensemble des **130 collèges publics** de la Seine-Saint-Denis. Pour pouvoir être déposé, chaque parcours doit **être coconstruit avec les enseignant·es et visé par le·la chef·fe d'établissement** (présentation détaillée du parcours à leur transmettre en ce sens pour validation).

Un établissement peut présenter un ou plusieurs parcours CAC et AGORA.

Le·la principal·e donne son accord de principe pour que le ou les parcours soient présentés en commission pour son établissement.

5 parcours maximum peuvent être déposés, chacun d'entre eux doit être visé par le·la chef·fe d'établissement. Si plusieurs parcours sont déposés, le·la chef·fe d'établissement communique un ordre de préférence qui sera analysé, parmi d'autres critères, en commission.

À la suite de la commission, chaque collège sera susceptible d'accueillir :

- un maximum de 4 parcours par an, si au moins un parcours AGORA est proposé par l'établissement et retenu par la commission.

- un maximum de 3 parcours par an, si l'établissement ne propose que des parcours CAC, ou si aucun parcours AGORA qu'il a proposé n'est retenu.

Dans le cas d'un jumelage, la structure qui souhaite proposer

	<p>les 3 parcours (ou 4 si au moins un AGORA) doit faire en amont une demande spécifique à l'adresse suivante : cac@seinesaintdenis.fr</p> <p>Une attention particulière sera portée sur les grands collèges (effectifs réels de plus de 700 élèves) et sur les collèges faisant l'objet d'évitement scolaire. Dans ce cadre, la commission pourra exceptionnellement autoriser quelques collèges à dépasser le plafond de 3 ou 4 parcours, sous réserve de la qualité des parcours déposés et des moyens disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque parcours doit s'inscrire dans le projet d'établissement du collège, et plus particulièrement ses volets culture et citoyenneté. ▪ Chaque structure porteuse de projet.s, pour chacun des parcours déposés, a l'opportunité, si elle le souhaite, de contribuer à nourrir l'une des thématiques prioritaires suivantes (voir page 6): <ul style="list-style-type: none"> -Héritage olympique et cultures hip hop -Dialogue interculturel et francophonie -Arts, culture, sciences et médias au cœur d'un monde en mutations -Les Résistance(s) d'hier et d'aujourd'hui au regard des arts, de la culture, des sciences et médias ▪ À notation équivalente, les parcours inscrits dans l'une ou l'autre de ces thématiques, pourront être priorités au regard de parcours qui ne s'inscrivent dans aucune des thématiques. ▪ Pour les structures ayant déjà mis en œuvre des parcours lors de précédentes éditions et ayant fait l'objet d'une mise en demeure par le Département quant au non-respect du règlement du présent appel à projets, ou pour un défaut de qualité manifeste des actions conduites, sans y avoir remédié par la suite conformément aux préconisations qui leur auront été faites, le Département se réserve le droit d'exclure leur candidature du présent appel à projets. ▪ Tout changement d'intervenant en cours de parcours ou avant le début de parcours doit être communiqué et validé par le département.
<p>OBJECTIFS DU PARCOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer les conditions pour les collégien·e·s d'une réelle rencontre avec une démarche artistique, culturelle, journalistique ou scientifique. ▪ Permettre une expérience de la pratique artistique,

	<p>culturelle, journalistique ou scientifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser des apprentissages inscrits dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ▪ Assurer une représentation de la diversité des expressions artistiques, culturelles, médiatiques et scientifiques au sein des collèves. ▪ Impliquer activement les familles des élèves au sein des parcours. ▪ Parcours CAC : Donner la possibilité aux collégien·e·s de découvrir des productions artistiques, culturelles ou scientifiques et de pratiquer une discipline artistique/scientifique encadrée par des professionnel·les engagé·es dans des actions de création/de recherche. ▪ Parcours AGORA : <ul style="list-style-type: none"> - Donner la possibilité aux collégien·e·s de faire l'expérience de production ou de lecture critique de contenus divers, de l'argumentation et du débat. Il s'agit de concourir à une éducation <i>par la pratique</i> des médias, de l'information et de la liberté d'expression. - Leur permettre de développer leur esprit critique, d'acquérir des connaissances et repères partagés, d'exprimer leur sensibilité et leur point de vue, de se forger un jugement et de s'engager en respectant les règles de droit. - Favoriser l'ouverture des élèves à la diversité et la complexité des enjeux du monde contemporain.
<p>STRUCTURATION DU PARCOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque parcours concerne nécessairement un groupe classe pendant le temps scolaire. ▪ L'ensemble du parcours se déroule sur une durée totale d'au moins 40 heures, comprenant les temps suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers de pratique collective ou individuelle (au moins 20 heures) <p>→ Exemples CAC : <i>création d'une pièce de théâtre, réalisation d'un court-métrage, réalisation d'une fresque participative...</i></p> <p>→ Exemples AGORA : <i>création d'une émission de radio sur une thématique identifiée avec l'équipe pédagogique et les</i></p>

élèves, création d'un reportage audiovisuel sur l'actualité de la ville d'implantation du collège, travail d'enquête, de recherche de sources, de fact-checking...

- **Des visites et sorties culturelles** (environ 10 heures).

→ Exemples CAC : *spectacle, exposition, atelier proposé par une institution culturelle...*

→ Exemples AGORA : *visite d'une rédaction, rencontre avec un corps de métier spécifique (monteur, imprimeur...), spectacle, film ou exposition en lien avec les thématiques du parcours, etc.*

- **Des temps de réflexion/débat** (environ 10 heures).

→ Exemples CAC : *analyse et comparaison de différentes pratiques musicales selon les pays, échanges avec un·e historien·ne de l'art sur un mouvement pictural spécifique...*

→ Exemples AGORA : *étude du traitement médiatique d'un événement à partir d'un corpus documentaire, débat autour de la diversité des sources d'informations (vérifications, diversité...) et des lignes éditoriales, etc.*

- **Un temps de restitution/valorisation** du parcours.

Ce temps peut être organisé au sein de la classe, du collège ou d'un lieu partenaire, en présence d'un public restreint ou large (autres classes, familles, communauté éducative, etc.).

→ Exemples CAC : *présentation du processus de travail, projection du film réalisé suivie d'un débat, exposition avec la médiation des élèves, représentation de la pièce de théâtre conçue par la classe...*

→ Exemples AGORA : *présentation du processus de travail, écoute collective du podcast enregistré, diffusion des vidéo-reportages et présentation du travail d'enquête mené durant l'année...*

- Un temps de **clôture/bilan** du parcours.

Ce temps encourage la réflexivité sur le projet mené durant l'année tant pour les élèves que pour les équipes éducatives et intervenant·e·s.

Le calendrier de mise en œuvre des séances est au libre choix de la structure porteuse et de l'équipe éducative, par exemple :

- séances régulières étalées sur plusieurs mois dans l'année
- séances condensées sur un temps court, type semaine banalisée

La présence et la participation des familles à différents moments du parcours est valorisée (sorties, restitution, etc.).

	<p>Certaines actions ponctuelles peuvent être organisées hors temps scolaire, avec l'accord de l'équipe éducative et du·de la chef·fe d'établissement (notamment en lien avec les associations et structures éducatives et culturelles du territoire, telles que les médiathèques et bibliothèques), dans le respect des normes juridiques applicables.</p>
<p>SUBVENTION DU PARCOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le versement de la subvention est conditionné à la validation du budget et du calendrier prévisionnel de chaque parcours. ▪ Le montant de la subvention départementale est calculé en fonction du budget validé et ne peut excéder 4 000 € TTC par parcours. ▪ Cette somme vise à couvrir tous les frais afférents au parcours (rémunération des artistes, journalistes et/ou chercheur·euses, sorties, transports, matériel, etc.). <p>Les structures ne bénéficiant pas, par ailleurs, d'une subvention départementale de fonctionnement, peuvent affecter une partie de la somme (dans la limite de 15 % du budget global) à l'ingénierie du projet (administration, coordination...).</p>
<p>ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</p>	<p>Les intervenant·es des parcours CAC et AGORA s'engagent à signer et respecter l'ensemble des dispositions du règlement du dispositif (ainsi que ceux de la Charte Agora et de son annexe pour les parcours AGORA), ainsi qu'à fournir tous les documents sollicités par le Département ou les services de l'Éducation nationale.</p> <p>En cas de difficultés liées à la mise en œuvre du projet, l'ensemble des parties prenantes (intervenant·es, enseignant·es, chef·fes d'établissement) s'engagent à opérer un signalement au plus vite auprès :</p> <p>> pour les parcours CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du Département : cac@seinesaintdenis.fr - de l'Éducation nationale : thomas.fracapani@ac-creteil.fr <p>> pour les parcours AGORA :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du Département : agora@seinesaintdenis.fr -de l'Éducation nationale : ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr / clemicreteil@ac-creteil.fr <p>Les partenaires porteurs·es de parcours s'engagent à fournir au Département un bilan qualitatif (selon le format qui sera</p>

	<p>fourni par le Département), un budget réalisé des projets à l'issue de ces derniers, et à transmettre tout document (numérique ou physique) retraçant ou illustrant le parcours.</p> <p>Les équipes éducatives et les directions de collèges s'engagent à fournir un bilan qualitatif (selon le format fourni par le Département et l'Éducation nationale) à l'issue du projet, comme il le sera stipulé dans le visa signé par le ou la principal·e. Ce·cette dernier·e veillera ainsi à la bonne transmission du bilan du projet par l'équipe pédagogique. Le bilan qualitatif sera transmis aux services de la DSDEN – et à la délégation académique à l'EMI (pour les parcours AGORA).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les intervenant·e·s des parcours AGORA s'engagent également à signer et respecter l'ensemble des dispositions de la Charte Agora et de son annexe, ainsi qu'à fournir tous les documents sollicités par le Département ou l'Éducation nationale. ▪ Les équipes pédagogiques et les partenaires pourront être sollicité·es pour contribuer à la réflexion autour de la méthodologie des parcours CAC et AGORA. Des temps de rencontre, de sensibilisation et de formation pourront leur être transmis à cet effet.
<p>DÉMARCHE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES</p>	<p>Détenteur des labels Égalité et Diversité délivrés par l'AFNOR, le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.</p> <p>Dans son nouveau plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2022-2026), le Département poursuit l'ambition d'une approche globale : l'égalité de genre doit être prise en compte dans toutes les politiques publiques portées par la collectivité, depuis leur conception jusqu'à leur évaluation. À ce titre, la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs s'attache à prévoir et analyser l'impact sur les femmes et les hommes de ses actions, et à procéder à des ajustements si des déséquilibres sont observés. Ainsi, le Département sera particulièrement attentif, dans l'analyse des parcours déposés par les structures, à la prise en compte des enjeux d'égalité et de diversité.</p>

<p style="text-align: center;">TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>Dans un contexte marqué par une hausse des coûts de l'énergie, et afin d'accélérer les transformations nécessaires pour faire face aux enjeux environnementaux, le Département met en œuvre un plan de sobriété énergétique et souhaite recenser les difficultés rencontrées, mais aussi les bonnes pratiques des acteur·trices du territoire.</p> <p>Le Département sera ainsi attentif à toutes les mesures spécifiques liées à la transition écologique que vous mettez en place dans le cadre de la réalisation des parcours, ainsi qu'aux besoins en sensibilisation et en formation sur ces sujets dont vous pourrez lui faire part.</p>
<p style="text-align: center;">COÉDUCATION ET IMPLICATION DES FAMILLES</p>	<p>La réussite des élèves nécessite la mobilisation de toutes et tous : parents, communauté éducative, adultes référents·es... L'implication des familles dans la vie des collèges et leur connaissance des projets menés en classe avec leurs enfants sont une priorité pour le Département.</p> <p>À ce titre, une attention particulière sera portée à toutes les propositions des partenaires répondant à cet objectif, par exemple : organisation d'un temps de présentation du parcours aux familles, communication régulière d'informations sur le déroulement du projet, invitation aux sorties et temps de restitution, etc.</p> <p>Les modalités innovantes visant à favoriser l'implication et la participation des familles au sein du parcours sont encouragées et valorisées.</p>

NOTATION DES PARCOURS EN COLLÈGES CAC ET AGORA

Chaque parcours est évalué selon les critères suivants :

1. Articulation avec le parcours personnel de l'intervenant·e	
<p>L'intervenant·e menant le parcours est un·e professionnel·le reconnu·e.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est la pertinence et l'exigence du propos de l'intervenant·e ? ▪ Quelles ont été ses expériences d'éducation artistique et culturelle et/ou d'éducation aux médias et à l'information ? Avec quels publics ? ▪ Quel est le rayonnement de ses activités ? ▪ Quelle est la qualité de ses collaborations ? <p>▪ De quel accompagnement par la structure porteuse bénéficiera l'intervenant·e ?</p> <p>Si le parcours est mené par deux intervenant·e·s principaux.les, merci de joindre les 2 CV et de détailler les deux parcours des intervenant·e·s.</p> <p>La mise en œuvre de parcours mémoriels et citoyens requiert l'implication, ponctuelle ou non, d'un·e expert·e de la thématique traitée. Un CV de cet·te expert·e pourra vous être demandé si jamais son intervention est ponctuelle.</p>	3 points
<p>Le parcours en collège s'articule avec le projet de l'intervenant·e en cours ou à venir et fait le lien avec l'actualité ou la programmation des acteurs·rices du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les axes de travail des différents projets en cours menés par l'intervenant·e ? ▪ Quels sont les lieux et supports de diffusion de ses projets ? ▪ Au-delà de la thématique du projet de l'intervenant·e, quels seront les aspects de son travail qui seront particulièrement sollicités lors des ateliers avec les élèves ? 	3 points

2. Co-construction du parcours	
<p>Les ateliers pratiques, construits et encadrés par l'intervenant·e, se déroulent sur une durée d'au moins 20 heures (le contenu des ateliers doit être détaillé et le nombre d'heures pour chacun d'eux indiqué).</p>	
<p>Les activités proposées permettent aux élèves de comprendre le processus et d'en suivre les différentes étapes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment le déroulé des activités est-il structuré ? ▪ Cette structuration offre-t-elle un cheminement clair et cohérent afin d'atteindre les objectifs du parcours ? ▪ Cette structuration et ces objectifs sont-ils compréhensibles de la part des élèves ? 	2 points
<p>Les activités proposées aux élèves sont variées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les différentes activités proposées au sein du parcours et en quoi la variété des activités permet-elle d'enrichir le parcours ? 	1 point
<p>Les sorties/temps de découverte (environ 10 heures) sont en lien direct avec le projet et permettent d'enrichir le contenu. Elles développent et mettent en perspective l'univers professionnel de l'intervenant·e et sa pratique.</p>	
<p>Ces sorties ne s'effectuent pas exclusivement dans le champ dominant du projet ni dans le lieu de la structure porteuse du parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont ces sorties et permettent-elles aux élèves et familles de découvrir d'autres facettes de l'univers de l'intervenant·e et de la thématique du parcours ? 	1 point
<p>Elles jalonnent le parcours et nourrissent le propos.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment ces sorties sont-elles intégrées au sein du parcours (déroulé et séquençage) ? ▪ Quels liens ces sorties établissent-elles avec la thématique et les objectifs du parcours ? 	1 point
<p>Les temps de réflexion/débat (environ 10 heures) permettent aux élèves de développer leurs connaissances et d'approfondir une thématique. Ils offrent un espace de débat et de réflexivité sur le projet en cours. Les apports d'intervenant·e·s ponctuel·le·s expert·e·s du sujet traité contribuent à enrichir la compréhension des enjeux abordés.</p> <p>Concernant les parcours mémoriaux et citoyens, les CV des intervenant·e·s expert·e·s ponctuel·s amenés à animer les temps de débat et de réflexion pourront être demandés (si l'intervention est durable sur les ateliers de pratique, le CV sera déposé dans la partie « Articulation avec le parcours personnel de l'intervenant·e. »).</p>	

<p>Ces temps jalonnent le parcours et encouragent la réflexivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment sont menés les temps de réflexion et de quelle façon s'intègrent-ils dans la structuration du parcours ? ▪ Comment ces temps de réflexion contribuent-ils à enrichir le parcours et à répondre aux objectifs du projet ? 	1,5 point
<p>Un·e ou plusieurs intervenant·es ponctuel·les animent certaines séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qui sont les intervenant·es ponctuel·les et en quoi leurs compétences/expérience/expertise permettent-elles d'approfondir certaines thématiques de travail et de nourrir la réflexion des élèves ? 	0,5 point
Implication active des collégien·e·s dans le processus (dimension participative et inclusive)	
<p>Les élèves sont acteurs et actrices de la démarche et sollicité·e·s tout au long du parcours, au-delà de la pratique.</p>	0,5 point
Implication des familles	
<p>Les familles sont conviées à un temps de présentation et / ou aux temps forts du parcours (sorties, restitution...).</p>	0,5 point
<p>Le parcours propose des modalités innovantes visant à favoriser l'implication et la participation des familles.</p>	0,5 point
Le temps de restitution/valorisation et le temps de clôture/bilan	
<p>Le temps de restitution/valorisation offre une visibilité au chemin parcouru. Il est organisé au sein de la classe, du collège ou d'un lieu partenaire, sous une forme originale adaptée à son public (classe concernée par le parcours, autres classes, familles, communauté éducative, etc.).</p> <p>Le temps de clôture/bilan encourage la réflexivité sur le projet mené durant l'année tant pour les élèves que pour les équipes éducatives et intervenant·es.</p> <p>Si une restitution commune est envisagée pour plusieurs parcours menés au sein d'un même collège ou de plusieurs établissements, par une même structure ou en collaboration entre partenaires, merci de le préciser.</p>	1 point

3. Objectifs pédagogiques du parcours	
L'équipe éducative du collège est sollicitée et partie prenante de la rédaction des réponses de cette rubrique.	
Le parcours est en lien avec le projet d'établissement et notamment son volet culturel ou son volet lié à la citoyenneté.	1 point
Le parcours crée du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement. Des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) sont prévus.	1 point
Le parcours est en lien avec les enseignements. Les objectifs pédagogiques sont explicités par disciplines et en lien avec le socle commun de compétences et de culture.	1 point
L'Espace Numérique de Travail du collège et les outils numériques (blogs, réseaux sociaux...) sont sollicités tout au long de l'année comme support d'appropriation pour les élèves (outils de suivi, carnet de bord...) et de valorisation du travail mené.	0,5 point
Au moins deux à trois enseignant-es sont impliqués-es pour favoriser l'interdisciplinarité. La mise en œuvre de parcours mémoriels et citoyens requiert l'implication d'au moins un-e enseignant-e d'Histoire.	1 point

TOTAL 20 points

4. BONUS	
Le parcours concerne un/plusieurs champs prioritaires peu investis : architecture, archéologie, patrimoine, urbanisme, sciences dures, cultures et arts numériques, mode et design, arts culinaires	0,5 point
Le parcours favorise les liens avec les acteur-rices et structures du territoire (médiathèques et bibliothèques, médias locaux, etc.).	0,5 point